



RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00457
Numéro SIREN : 413 892 738
Nom ou dénomination : FINANCIERE SAGEC

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2016 sous le numéro de dépôt 5173

n°5173

Arrivé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Cannes. le

18 NOV. 2016

« FINANCIERE SAGEC »

SAS au capital social de 3.000.000 €

Siège social : 3 Place Gambetta – 06400 CANNES

413 892 738 RCS CANNES

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1^{ER} JUIN 2016**

L'an deux mille seize et le mercredi premier juin,

Les actionnaires de la société « FINANCIERE SAGEC » se sont réunis au siège social, en assemblée générale, sur convocation qui leur a été faite par le président.

L'assemblée est présidée par HOLDING SAGEC, président

Monsieur le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par les statuts.

La société « KPMG FIDUCIAIRE DE FRANCE », Commissaire aux comptes de la société, a été régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 16.05.16.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'assemblée les documents suivants :

- le rapport du président;
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée;
- les copies et récépissés postaux des lettres de convocation adressées aux associés sous la forme recommandée avec demande d'avis de réception;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes sous la forme recommandée avec demande d'avis de réception;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Nouveau Code de commerce;
- les comptes annuels arrêtés au 31.12.2015.

Monsieur le Président indique que les documents devant être mis à la disposition des associés l'ont été dans les délais légaux ainsi que les rapports du commissaire aux comptes. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *rapport du Président sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31.12.15*
- *rapport spécial et rapport général du Commissaire aux comptes;*
- *approbation des comptes et conventions de l'exercice,*
- *quitus au Président*
- *affectation des résultats,*
- *nomination des commissaires aux comptes*
- *questions diverses.*

Lecture est ensuite donnée du rapport du président, puis des rapports du commissaire aux comptes, M. Philippe LEVERT/ KPMG AUDIT SUD-EST.

Puis, Monsieur le Président ouvre les débats.
Plusieurs échanges de vues ont lieu.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

EXTRAIT

SEPTIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, constate la fin des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant et décide de nommer en remplacement de KPMG et M. Thierry BOREL :

-KPMG SA commissaire aux comptes titulaire

80 route des Lucioles

Sophia Antipolis

06560 VALBONNE

-SALUSTRO REYDEL commissaire aux comptes suppléant

Tour EQHO

2 avenue Gambetta

CS 60055

92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX

dans leurs fonctions pour une durée de six années, soit du 01.01.2016 jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes clos au 31.12.2021.

Mise aux voix, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et de tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal signé par les membres du bureau après lecture.

